

Charte Cyb'@njou

Préambule :

Les Espaces Publics Numériques (EPN) du Maine-et-Loire sont depuis plusieurs années bien implantés sur le territoire.

Leur portage ainsi que leur fonctionnement sont très différents d'une structure à une autre (portage associatif, communal, intercommunal, lieu situé dans une médiathèque, centre social, centre culturel, espace emploi, etc.).

Cette diversité, source de richesses (compétences d'animateurs, expériences, ressources matérielles) permet de mettre en œuvre des projets avec l'appui de structures de proximité.

Suite aux rencontres de Baugé le 2 novembre, Beaupréau le 6 décembre 2011, la Pommeraye le 22 février et Juigné-sur-Loire le 16 mai 2012, les EPN volontaires ont décidé de créer une instance dénommée « Cyb'anjou ». Depuis 2012 Cyb'@njou a porté plusieurs projets et a animé un réseau d'EPN du Maine et Loire.

Ce réseau regroupe majoritairement des associations agréées Centre Sociaux et Espaces de Vie Sociale. La reconnaissance et la maturité du réseau a incité les membres à structurer plus formellement leurs liens. Aussi d'un commun accord ont-ils souhaité mutualiser leur démarche au sein de la Fédération des Centres Sociaux Maine- et- Loire/Mayenne pour développer l'animation autour de la médiation numérique. Celle-ci s'appuiera sur la dynamique de Cyb'@njou et sera ouverte aux adhérents et non adhérents à la fédération des centres sociaux 49/53

1 Qui sommes-nous :

Cyb'@njou est un réseau de structures à but non lucratif intégrant pleinement et de manière structurelle un projet de médiation numérique.

2 Valeurs partagées :

Les structures membres de Cyb'@njou font référence :

- Aux valeurs de l'Education Populaire : Solidarité, citoyenneté, démocratie
- A des principes d'action : entraide, ouverture, transparence open source et le développement social local

3 But du réseau :

Le réseau Cyb'@njou a pour but de :

- Créer du lien entre les structures
- Partager / échanger pratiques et savoirs entre animateurs
- Mutualiser les ressources (matérielles et numériques)
- Suivre, accompagner et anticiper l'évolution des cultures numériques
- Répondre à des appels à projet
- Favoriser le maillage du territoire du Maine-et-Loire

4 Fonctionnement du réseau

4.1 – Un groupe de travail « animateurs » :

- Quatre réunions annuelles minimum, journées de travail et d'ateliers pratiques.
- L'ordre du jour sera envoyé avant la réunion par la structure qui invite et anime.

- Le compte-rendu et l'Ordre du jour de la suivante seront rédigés par la structure qui accueille la réunion suivante.
- Les prises de décisions importantes seront validées à partir du compte rendu par le représentant de la fédération des centres sociaux 49/53 et les directeurs du comité de pilotage.
- Chaque animateur se charge de faire remonter les informations à son responsable de structure.
- Un représentant de la fédération participera à ces rencontres
- Le responsable de la structure accueillera les participants et pourra participer si besoin
- Présence sur invitation de représentants extérieurs

4.2 - Un groupe de travail des responsables de structures :

- Deux réunions annuelles minimum.
- La présence de la fédération
- Un représentant des animateurs

5 Processus d'adhésion à la charte et exclusion:

Pour intégrer Cyb'@njou, il est demandé de respecter les valeurs et les principes d'action. L'adhésion à la charte se fait sur avis des animateurs et validation des directeurs

Le groupe de travail animateurs se positionne favorablement ou pas sur la candidature d'une structure. Cet avis sera transmis au comité de pilotage composé des directeurs de structures et de la FD des Centres Sociaux. Ces derniers prendront une décision à la majorité des 2/3, elle sera communiquée dans les plus brefs délais à la structure candidate.

L'exclusion de la structure à Cyb'@njou pourra être proposée par des animateurs, ou le groupe de travail animateurs mais sera décidée par le groupe « responsables de structure ». Ces derniers prendront une décision à la majorité des 2/3, elle sera communiquée dans les plus brefs délais à la structure visée.

6 Gouvernance et prise de décisions :

Un représentant des animateurs élu par ses pairs pour une période de 1 an par les animateurs

- Le groupe est autonome dans ses prises de décision à condition que celles-ci n'engagent pas les structures et la Fédération vis-à-vis de tiers, sur des questions financières et dans la fonction employeur.
- Cyb'@njou est représenté par le référent des animateurs ainsi que deux membres de la Fédération (un administrateur + le délégué fédéral)
- Un comité de pilotage est mis en place pour prendre les décisions concernant les engagements de la fédération. Il est composé d'un administrateur de la Fédération, du représentant des animateurs, d'un directeur et d'une personne extérieure au réseau, cooptée pour son expertise. Chaque structure reste autonome dans la participation ou non aux projets communs, réponse aux appels à projets, marchés publics, etc.
- La Fédération des Centres Sociaux 49/53 est le représentant légal des actions menées par Cyb'@njou.
- Une convention pourra être passée entre les structures et la Fédération pour des actions d'animation, de médiation ou de formation numérique.

Lu et approuvé
Nom prénom Fonction

Annexe définition de la médiation numérique (Annexe 2 charte de la médiation numérique, <http://médiation-numérique.fr>)

La « Médiation Numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est à dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun.

Elle permet à la fois l'appropriation des techniques d'usages de ces outils et la dissémination des connaissances ainsi acquises. La démarche de la médiation numérique propose, le plus souvent aux populations d'« apprendre en agissant et en échangeant ». Elle se matérialise, en effet, avec la meilleure efficacité « pédagogique », à l'occasion de la réalisation concrète de projets, d'actions, et d'expérimentations (projets de développement local, projets de création économique, culturels, artistiques), de fabrication (prototypage, design, objets, sites...), de co-constructions d'objets numériques conceptuels, virtuels et matériels (par exemple : valorisation du patrimoine, chemins de randonnées interactifs, coopérations scientifiques, logiciels, prototypes...).

Au-delà de la maîtrise des outils matériels et logiciels et de leurs usages, il s'agit aussi de développer l'aptitude à comprendre les enjeux sociaux, culturels, politiques, environnementaux et économiques du numérique. Il s'agit également de savoir utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et collectifs et d'étendre les connaissances et les capacités de chacun pour une véritable autonomie d'usages citoyens (littératie numérique).

Les citoyens peuvent, dès lors, acquérir une culture numérique suffisante pour être intéressés par les enjeux citoyens, économiques, culturels, sociaux, concernés par les transformations numériques et participer, en conscience, au développement des usages.

La médiation numérique doit s'effectuer de manière continue, tout au long de la vie, car elle suppose la prise en considération de la nécessaire adaptation des acquis à l'évolution permanente des technologies numériques. (cf. Rapport du Conseil National du Numérique, « Citoyens d'une société numérique – Accès, Littératie, Médiations, Pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion », novembre 2013).